

Circulaire d'information

INFCIRC/1037

15 septembre 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 14 septembre 2022 reçue de la mission permanente de l'Australie auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Australie auprès de l'Agence une communication datée du 14 septembre 2022 au nom de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.
2. Conformément à la demande formulée, la note verbale et sa pièces jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'AUSTRALIE AUPRÈS DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le 14 septembre 2022

N° IA 22/63

La Mission permanente de l'Australie à Vienne présente ses compliments au nom des missions permanentes de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de demander respectueusement que le document officiel ci-joint soit distribué aux États Membres.

Nous avons le plaisir d'informer l'Agence que les missions permanentes de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont initialement adressé le document officiel ci-joint à toutes les missions permanentes à Vienne par courriel le 9 septembre 2022.

La mission permanente de l'Australie auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique, au nom des missions permanentes de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

AIEA

DOCUMENT OFFICIEUX : LE POINT SUR LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AUKUS

Résumé

Le partenariat AUKUS vise à soutenir l'acquisition par l'Australie d'une capacité de sous-marins à propulsion nucléaire et à armement conventionnel. Les partenaires AUKUS s'engagent à maintenir les normes de non-prolifération les plus élevées possibles. Le programme sera pleinement conforme à nos obligations internationales et nous consultons régulièrement et en toute transparence l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), autorité technique en matière de garanties nucléaires et de mesures de vérification. Nous encourageons les États Membres à prendre en considération le rapport du Directeur général GOV/INF/2022/20 du 9 septembre 2022. Nous serons heureux de toute occasion d'informer nos partenaires internationaux des progrès accomplis à ce jour et nous diffuserons de plus amples informations à mesure que des décisions seront prises.

1. Dans une déclaration commune d'avril 2022, les dirigeants de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni ont renouvelé leur engagement total à établir une manière solide de partager la technologie de propulsion nucléaire navale avec l'Australie en fixant les normes de non-prolifération les plus élevées possibles.
2. Les partenaires AUKUS sont fermement résolus à respecter leurs obligations internationales respectives, notamment celles découlant du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et des accords pertinents conclus avec l'AIEA. La coopération en matière de propulsion nucléaire navale dans le cadre d'AUKUS se déroulera de manière pleinement conforme à ces obligations. L'Australie a fait savoir très clairement qu'elle ne cherche pas et ne cherchera pas à se doter d'armes nucléaires.
3. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'AIEA à ce que le précédent que crée l'acquisition par l'Australie de sous-marins à propulsion nucléaire et à armement conventionnel renforce le régime mondial de non-prolifération. Comme le TNP, l'accord type de l'AIEA pour les garanties et la vérification du TNP, l'accord de garanties généralisées (CSA-INFCIRC/153), autorise les activités de propulsion nucléaire navale. L'INFCIRC/153 est la base des accords de garanties généralisés de la plupart des pays, y compris de l'Australie, et constitue, avec l'application d'un protocole additionnel, la norme actuelle la plus élevée de l'AIEA en matière de garanties et de vérification. Les activités de propulsion nucléaire navale de l'Australie se dérouleront dans le cadre de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel de l'Australie. Ces accords constituent la base juridique solide sur laquelle l'AIEA, par l'intermédiaire du Directeur général et du Secrétariat, dialogue avec l'Australie et les partenaires AUKUS.
4. L'acquisition et l'exploitation envisagées par l'Australie de la propulsion nucléaire navale seraient également conformes aux obligations de l'Australie en vertu du traité de Rarotonga, qui porte création de la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. L'Australie reste pleinement attachée au maintien de la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et continuera à s'acquitter de toutes les obligations que lui impose ce traité.

Nos travaux à ce jour

5. Nous travaillons en étroite consultation avec l'AIEA pour déterminer une voie optimale pleinement conforme à nos obligations et engagements en matière de non-prolifération. Alors que les consultations sont en cours, nous savons pleinement à quel point il importe de fournir des informations et des assurances à la communauté internationale. C'est pourquoi, à la conférence

d'examen du TNP de 2022, les partenaires AUKUS ont énoncé quatre éléments clés de notre manière de rechercher une voie optimale pour fournir cette capacité à l'Australie :

- L'Australie a clairement indiqué qu'elle ne procèdera pas à l'enrichissement ni au retraitement d'uranium dans le cadre d'AUKUS et qu'elle ne compte pas fabriquer de combustible nucléaire pour ses sous-marins à propulsion nucléaire.
 - Il est proposé que l'Australie reçoive des tranches complètes et soudées. Ces tranches seraient conçues de telle sorte que l'extraction ou le détournement de toute matière nucléaire serait extrêmement difficile et rendrait inutilisables la tranche et le sous-marin. En outre, les matières nucléaires contenues dans ces réacteurs ne seraient pas sous une forme permettant de les utiliser directement dans des armes nucléaires sans traitement chimique supplémentaire, ce qui nécessiterait des installations que l'Australie ne possède pas et dont elle ne cherchera pas à se doter.
 - Nous dialoguons régulièrement avec l'AIEA en vue d'élaborer un arrangement de vérification adéquat afin que l'AIEA puisse atteindre ses objectifs techniques et fournir des garanties de non-détournement de matières nucléaires des sous-marins à propulsion nucléaire australiens.
 - L'Australie travaillera avec l'AIEA pour continuer à étudier des mesures supplémentaires de garanties et de vérification en dehors du programme de sous-marins à propulsion nucléaire afin de maintenir la confiance internationale dans le fait qu'il n'y a pas de matières ni d'activités nucléaires non déclarées en Australie.
6. Aucune décision n'a été prise quant à la structure de notre future coopération dans le cadre d'AUKUS, ni quant à un arrangement de vérification approprié permettant à l'AIEA d'atteindre ses objectifs techniques concernant les sous-marins à propulsion nucléaire de l'Australie. Nous espérons pouvoir fournir davantage d'informations à l'issue de la période de consultation, qui se termine en mars 2023.
7. La communauté internationale peut avoir confiance en notre approche. Le bilan de l'Australie en matière de non-prolifération nucléaire est exemplaire, tout comme son bilan en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Tout au long du cycle de vie des sous-marins, la sûreté et les considérations environnementales seront primordiales.

Collaboration avec l'AIEA

8. Les partenaires AUKUS ont travaillé en étroite collaboration avec l'AIEA pour mettre au point un arrangement qui fixe les normes de vérification les plus élevées possibles pour l'acquisition par l'Australie de sous-marins à propulsion nucléaire et à armement conventionnel. Le Directeur général de l'AIEA a salué à plusieurs reprises l'approche constructive et transparente adoptée par les partenaires AUKUS. Lors des précédentes réunions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le Directeur général, M. Grossi, a confirmé que les partenaires AUKUS « s'engageaient à veiller au respect des normes les plus élevées en matière de non-prolifération et de garanties » et s'est dit « satisfait de la volonté de dialogue et de la transparence dont ont fait preuve les trois pays jusqu'à présent ».
9. À la conférence d'examen du TNP, le Directeur général, M. Grossi a noté que des pays « travaillent à des projets de propulsion navale nucléaire ». Confirmant que cette évolution était « prévue par le cadre juridique existant », il a noté qu'elle soulevait « d'importantes questions appelant des réponses techniques appropriées ». À cet égard, il a souligné que « l'AIEA est saisie de la question et s'emploie à parvenir à des arrangements conformes au TNP et aux accords de garanties respectifs ».

10. Tous les États Membres ont le droit de tenir des discussions confidentielles avec l'AIEA. L'AIEA doit rester l'autorité technique compétente pour la mise au point et l'application des mesures de garanties et de vérification. Certains États Membres ont demandé à l'AIEA de suspendre le dialogue avec les partenaires AUKUS et de créer un « comité spécial » ouvert à tous les États Membres afin d'examiner tous les aspects de la coopération AUKUS en matière de sous-marins à propulsion nucléaire. Nous rejetons ces tentatives de compromettre les accords de garanties et protocoles existant de longue date. L'AIEA a un mandat établi de longue date consistant à dialoguer avec les États Membres aux fins de l'application indépendante et impartiale de leurs accords de garanties. La remise en question de ce mandat créerait un précédent profondément néfaste, saperait le rôle de l'AIEA et mettrait en péril le système de coopération nucléaire internationale dont tous les États bénéficient.
11. Les partenaires AUKUS se félicitent du rapport sur la coopération AUKUS en matière de sous-marins à propulsion nucléaire, présenté par le Directeur général, M. Grossi, à la réunion de septembre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. La présentation d'un tel rapport est sa prérogative, conformément aux pratiques établies et à l'indépendance technique de l'AIEA. Nous soutenons fermement le droit du Directeur général de faire rapport comme il l'entend et lorsqu'il le juge bon.
12. Nous serions profondément déçus par une résolution autonome sur AUKUS, qui serait extrêmement inappropriée et nuirait clairement aux efforts visant à dépolitiser cette question à l'AIEA.
13. Les partenaires AUKUS ont démontré leur volonté constante de dialoguer en toute transparence avec la communauté internationale lors des consultations trilatérales avec l'AIEA. Nous continuerons à fournir aux États Membres de l'AIEA des mises à jour détaillées à chaque réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, comme nous l'avons fait depuis l'annonce initiale d'AUKUS. Toutes les mises à jour précédentes sont disponibles sur les sites web de nos missions respectives à Vienne.
14. Nous nous féliciterons de toute nouvelle occasion de rencontrer nos partenaires internationaux et de les informer de nos progrès dans l'élaboration de notre approche de la non-prolifération.